

THE MORPHOLEXEME: A SOLUTION TO THE PROBLEM OF WORD DEFINITION

LE MORPHOLEXÈME: UNE SOLUTION AU PROBLÈME DE DÉFINITION DU MOT

MORFOLEXEMUL: O SOLUȚIE PENTRU PROBLEMELE DE DEFINIRE A CUVÂNTULUI

François PARENT¹

Université Laval, chargé de cours

Courriel : francois.parent@lli.ulaval.ca

Abstract

Some specialists consider the word as a basic unit of language. Yet most linguists exclude this unit as a scientific concept. The concept of "word" is derived from common usage. It therefore causes considerable scientific analysis problems, justifying its exclusion. Its use is difficult because this unit designates heterogeneous realities. The "morpholexeme" scientific concept, based on the actual semiotic function of variable words, can solve this problem. This concept is based on two distinctions: the difference between lexical value and grammatical value of words and the difference between fundamental value and meaning in speech.

Résumé

Certains spécialistes considèrent le mot comme une unité fondamentale du langage. Pourtant, la plupart des linguistes l'excluent en tant que concept scientifique. Le concept de « mot » provient de la pensée commune. En l'occurrence, il cause des problèmes d'analyse scientifique considérables, ce qui justifie son exclusion. L'hétérogénéité des réalités linguistiques que cette unité désigne rend son exploitation scientifique difficile. Le « morpholexème », concept scientifique basé sur la fonction sémiologique effective des mots variables, peut régler ce problème. Deux distinctions fondent ce concept : celle entre valeur lexicale et valeur grammaticale des mots variables et entre valeur fondamentale et signification en discours.

Rezumat

Unii specialiști consideră cuvântul ca fiind unitatea de bază a limbajului. Totuși majoritatea lingviștilor exclud această unitate ca și concept științific. Conceptul de "cuvânt" derivă din folosința zilnică. Așadar cauzează probleme considerabile de analiză științifică, justificând excluderea sa. Folosirea sa este dificilă deoarece această unitate desemnează realități eterogene. "Morfolexemul" concept științific, bazat pe funcția semiotică actuală a cuvintelor verbale, poate rezolva această problemă. Acest concept este bazat pe două distincții: diferența dintre valoarea lexicală și valoarea gramaticală a cuvintelor și diferența dintre valoarea fundamentală și însemnătatea în discurs.

Key-words: *word, morpholexeme, syntagm, grammatical, lexical*

Mots-clés: *mot, morpholexème, syntagme, grammatical, lexical*

¹ Université Laval, chargé de cours. Courriel: francois.parent@lli.ulaval.ca

Cuvinte-cheie: *cuvânt, morfolexem, sintagmă, gramatical, lexical***Introduction**

Cet exposé rend compte de la recherche effectuée dans le cadre de ma thèse de doctorat, qui porte sur l'usage de la notion de « mot » en tant qu'unité significative en grammaire du français contemporain, dans les limites de la tradition grammaticale traditionnelle et de courants théoriques représentatifs de la tradition linguistique (le structuralisme, le fonctionnalisme et le générativisme). Elle porte également sur la possibilité de ramener la conception commune du mot à une définition scientifique en grammaire du français contemporain. Corollairement, elle porte sur la procédure de délimitation des unités significatives sur la base d'une telle définition. La problématique posée par la théorisation sur la base d'un concept de la pensée commune implique la présentation de la conception commune du mot par des d'exemples d'emplois représentatifs des problèmes de délimitation. Comme piste de résolution à cette problématique est proposé le concept scientifique de « morpholexème ».

1. Le mot : objet de controverse

La controverse du mot en linguistique est un lieu commun pour les linguistes. Bien que certains spécialistes le posent en tant qu'unité fondamentale du langage, la plupart des linguistes en sont venus « à bannir le mot de leur arsenal théorique ». (Pergnier 1986 : 16) Et pour cause : cette unité pose de sérieuses difficultés d'analyse, si bien qu'on préfère le plus souvent écarter sa considération. L'équivoque provient de l'intrusion d'un concept qui évoque une réalité hétérogène – ce qui est typique pour un concept de la pensée commune – dans la science, qui implique que les concepts exploités renvoient à des réalités homogènes. Cela justifie notamment le rejet du mot en tant qu'unité scientifique par les linguistes et leur recherche d'une autre unité significative fondamentale. Aucune définition scientifique ne fait consensus.

2. La conception commune du mot

Le mot peut se définir en tant que concept de la pensée commune qui renvoie à une unité linguistique mémorisée à long terme par la collectivité. Cette unité est perçue comme indécomposable et est le plus souvent marquée par une unité graphique à l'écrit. Habituellement, les grammairiens s'entendent pour définir le mot essentiellement comme l'association permanente d'une unité sémiologique à une unité sémantique emmagasinée dans la mémoire collective et employable librement en discours. Néanmoins, ils reconnaissent que cette définition ne convient pas.

Les divergences d'interprétation tiennent au nombre considérable de réalités hétérogènes applicables à la notion de mot. Le tableau ci-dessous, bien qu'approximatif et sans prétention à l'exhaustivité, donne une idée de cette hétérogénéité en la disposant sur un axe polarisé par la morphologie et la syntaxe :

Mur, table, eau, pomme	Noyau dur de la morphologie	↑ ↓
Muret, emmurer, institution, pommette		
Alarme, souterrain	Morphologie	
toujours vinaigre		
gendarmes		
surestimer		
casse-noisettes, sous-estimer, arc-en-ciel		
non-violence		
tout à fait/pomme de terre	Périphérie morphologique	
au fur et à mesure/ suivez-moi-jeune-homme		
lequel / s'empresser/au		
bien que / ai mangé		
Il faut / Prendre la mouche, il y a, ne [...] pas	Périphérie syntaxique	
la pomme ² , le mur blanc ³	Syntaxe	

Le prototype du mot correspond au mot « simple », comme *mur*. Le statut de l'unité en tant que mot est fonction du degré de proximité avec le mot « simple ». L'utilisateur autant que le spécialiste reconnaîtront sans conteste le statut de mot à des dérivés, comme *muret*, dérivé de *mur*. Plus une unité s'éloigne du prototype, plus son statut de mot diminue, au profit de celui de syntagme syntaxique². Les mots « composés » avec traits d'union possèdent ainsi un statut moins établi que celui des « composés soudés », analogues au mot « simple » sur la base de l'unité graphique. Moins prototypiques encore et plus près de la limite de la syntaxe sont les « composés » marqués par plusieurs unités graphiques (*pomme de terre*, *chemin de fer*) ainsi que les locutions.

Pourtant, l'unité de sens référentiel, la possibilité de remplir une même fonction syntaxique et la mémorisation à long terme par l'usage n'appartiennent pas strictement aux signifiés codifiés par les mots. Par exemple, *pomme de terre* est, tout comme *patate*, emmagasiné à long terme par les usagers. De plus, il peut remplir la même fonction syntaxique que *patate* et il renvoie au même référent que celui-ci dans *je mange des pommes de terre*, de sorte que le sens de *pomme*, qui s'écarte de la valeur référentielle stéréotypée de « fruit du pommier », échappe à l'analyse. *Pomme de terre* peut donc s'interpréter comme un mot si on focalise l'analyse sur la sémantique (plus précisément sur la valeur référentielle), sur l'aptitude syntaxique ou sur sa mémorisation à long terme, mais comme trois mots si on focalise l'analyse sur la sémiologie et la composition grammaticale. En outre, force est d'admettre que la compositionnalité n'appartient pas strictement au syntagme syntaxique, puisque des unités senties comme des mots peuvent être compositionnelles et interprétables (*surestimer*, *casse-noisettes*, etc.). En contrepartie, l'opacité sémantique (l'impossibilité d'interpréter ses constituants) n'est pas une propriété stricte du mot, puisque les constituants des syntagmes syntaxiques peuvent aussi s'interpréter difficilement, autant dans le cas d'unités figées (*casser sa pipe*; *les carottes sont cuites*, etc.) que d'unités spontanément créées en discours, notamment les métaphores (*une eau d'émeraude*, etc.). Finalement, au-delà de la périphérie de la morphologie se situe la zone franche de la syntaxe, où se trouvent des unités analogues à *la pomme*, qui prêtent peu au classement en tant que mot.

La morphologie et la syntaxe ne forment qu'un des axes pouvant illustrer l'étendue de l'hétérogénéité de la notion de mot. Cette hétérogénéité s'étend sur au moins deux autres axes : l'un où l'éloignement par rapport au prototype du mot se fait vers les signifiés élémentaires marqués par le radical, les affixes et les désinences, l'autre où le statut de mot conféré à une unité dépend de sa classe grammaticale.

3. Les propositions de découpage

L'ambiguïté de la notion de mot provient de l'inclusion dans la science d'un concept qui évoque une réalité hétérogène, ce qui est typique pour un concept de la pensée commune. La forte régulation du domaine scientifique, qui préfère théoriser à partir de concepts qui renvoient à des réalités homogènes, explique, entre autres, que les linguistes aient rejeté le mot en tant qu'unité scientifique et qu'ils aient cherché une autre unité significative fondamentale :

Il faut chercher l'unité concrète ailleurs que dans le mot. Du reste beaucoup de mots sont des unités complexes, où l'on distingue aisément des sous-unités (suffixes, préfixes, radicaux); des dérivés comme *désir-eux*, *malheur-eux* se divisent en parties distinctes dont chacune a un sens et un rôle évidents. Inversement, il y a des unités plus larges que les mots : les composés (*porte-plume*), les locutions (*s'il vous plaît*), les formes de flexion (*il a été*), etc. (Saussure 1975, 148)

C'est cette recherche « ailleurs que dans le mot » qui a donné lieu à la création de termes de différentes perspectives théoriques pour désigner les unités communément appelées « mots », de même que pour expliquer les niveaux de représentation linguistique. Toutes ces démarches

² « Syntagme syntaxique » peut se traduire par « syntagme traditionnel » ou « groupe de mots ».

scientifiques n'ont abouti à aucune proposition de définition réputée universelle et scientifiquement valide, peu importe l'approche théorique.

Là où les grammaires traditionnelles parlent de mots, les structuralistes parleront de signes ou de syntagmes, les générativistes de morphèmes ou de syntagmes, les fonctionnalistes de monèmes, de synthèmes ou de syntagmes.

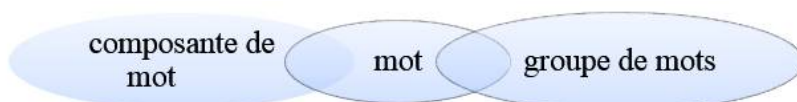
	<i>mur/et</i>	<i>mur</i>	<i>muret</i>	<i>casse-noix</i>	<i>une pomme</i>
TRADITION GRAMMATICALE	constituant de mot	mot			syntagme
STRUCTURALISME	signe		syntagme		
GÉNÉRATIVISME	morphème		syntagme		
FONCTIONNALISME	monème		syntagme <u>synthème</u>		syntagme

4. L'élément sémantique et le mot

La divergence des quelques définitions scientifiques proposées et les exploitations approximatives de ces définitions dans l'analyse grammaticale posent un problème d'adéquation et de cohérence crucial. Les confusions entre les types d'unités trouvent leur source dans les intersections des découpages proposés par la tradition linguistique et la tradition grammaticale. Par exemple, le signe, le morphème et le monème servent à désigner les unités significatives minimales, traduites par le signifié du radical "-*mur*-" et par celui du suffixe "-*et*" identifiés par la tradition grammaticale. Cependant, ces mêmes termes scientifiques peuvent désigner le mot « simple » *mur*, ce qui rend impossible la discrimination entre mot et constituant de mot. Les mots « simples » sont rarement simples. C'est typiquement le cas du nom *mur*, pour lequel on reconnaît, en plus du radical, la présence d'au moins deux unités supplémentaires, soit le genre et le nombre. La tradition linguistique les reconnaît comme des unités significatives minimales. Par conséquent, *mur* ne cadre pas avec un signe, un morphème ou un monème, mais avec un syntagme. C'est d'ailleurs le cas pour la plupart des mots dits « simples³ ».

Dans la terminologie même de la tradition linguistique, il y a confusion entre signifié élémentaire et syntagme, ce qui ajoute à la confusion entre mot et signifié élémentaire. En corollaire, le mot ne se discerne pas du syntagme syntaxique (ou « syntagme traditionnel »), puisque la tradition linguistique classe ces deux types d'unités en tant que syntagmes. Par exemple, la tradition linguistique classe les mots *muret* et *casse-noix* en tant que syntagmes au même titre que le syntagme syntaxique *une pomme*. Par conséquent, la confusion entre le mot, ses constituants et le syntagme syntaxique commise par la tradition grammaticale dans le cadre de ses analyses du mot composé demeure, comme cela se manifeste dans le cas de *casse-noix*. En effet, une unité comme *casse-noix* sera analysée comme un mot composé des mots *casse* et *noix*. Or, ramener des mots à des constituants de mots revient à confondre le mot et ses constituants (signifiés élémentaires et combinaisons de signifiés élémentaires inférieures au mot, comme dans le cas des éléments lexicaux -*mur*- et -*et* dans *muret*, abstraction faite des signifiés grammaticaux). Cette confusion se double de celle entre mot et syntagme syntaxique, puisque la description de la structure d'un mot en terme de combinaisons de mots reprend la structure du syntagme syntaxique, toujours constitué d'au moins deux mots.

³ Hormis quelques mots invariables, comme les conjonctions (*et*, *mais*), les adverbes (*tout*, *très*, *ni*) et les prépositions (*à*, *de*), qui semblent ne comprendre qu'un seul constituant lexical, puisque aucun signifié grammatical n'est dégagé sur la base de l'observation d'une variation grammaticale. Toutefois, il apparaît très plausible que de telles unités disposent d'une morphologie grammaticale, comme le soutient d'ailleurs Ouellet (2014). Le fait de ranger de telles unités dans des classes grammaticales conforte cette hypothèse. Il serait plutôt étrange que de telles unités, souvent considérées comme « grammaticales », ne disposent que d'une structure lexicale.



Certes, le mot apparaît comme un syntagme parce qu'il apparaît généralement comme une combinaison de signifiés élémentaires. Avoir fait ressortir ce point et avoir dégagé avec une préoccupation de systématisme des unités significatives inférieures au mot constitue pour la tradition linguistique une avancée par rapport à la tradition grammaticale, qui voyait le mot comme une unité significative minimale. En revanche, l'absence de distinction entre syntagme syntaxique et syntagme « mot » représente un recul par rapport à la tradition grammaticale, qui distinguait, même si c'est tant bien que mal, le syntagme syntaxique du mot. La tradition linguistique aurait pourtant pu opérer cette discrimination mieux que la tradition grammaticale, en cherchant à établir rigoureusement le type de solidarité qui distingue le type de syntagme auquel équivalent la plupart des mots du type de syntagme qui revient à un syntagme syntaxique.

La situation engendrée pose d'autant plus problème que la notion commune de mot persiste dans les analyses proposées. Dès qu'on classe les unités grammaticales en reprenant sensiblement le classement traditionnel des mots en parties du discours ou qu'on parle de flexion (déclinaison, conjugaison, etc.), de dérivation, de composition, de paradigme, de verbe, de nom, qu'on le veuille ou non, la notion de mot, officiellement bannie, persiste dans l'usage même de ceux qui la bannissent.

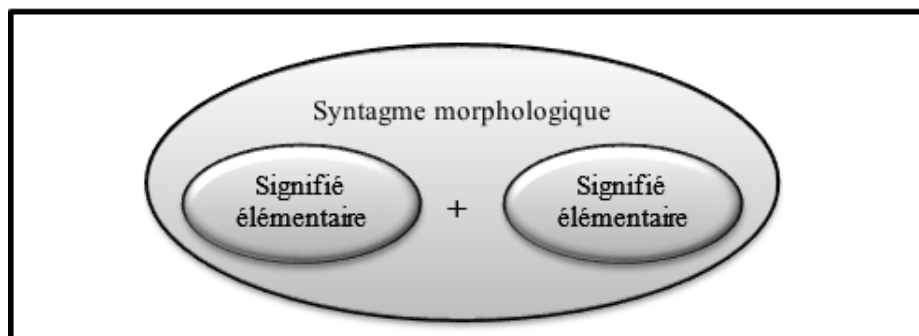
5. L'analyse à partir de la notion de morpholème

Pour contourner la difficulté de théoriser à partir de la conception commune du mot, l'approche adoptée par ma thèse récupère et adapte la notion de « mot » par l'introduction d'un concept scientifique appelé « morpholème ». Ce concept se définit à partir de la fonction sémiologique effective des mots variables. Cette approche est principalement redevable à la *sémantique conceptuelle* de Ouellet (2014) et, indirectement, à la *psychomécanique du langage* de Guillaume.

5.1 Le premier niveau d'agglomérations observables

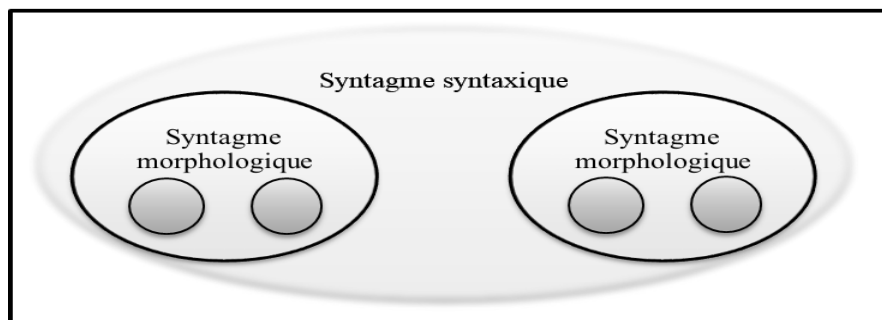
La langue s'organise en paradigmes qui fournissent un nombre limité de signifiés fondamentaux. Ces signifiés coïncident avec les signifiés des « désinences », des « affixes » et des « radicaux », identifiés par l'analyse sémiologique traditionnelle. Ils sont élémentaires en ce qu'ils sont indécomposables. Ils ne résultent donc pas de combinaisons.

Ces unités significatives minimales se combinent de manière à former un premier niveau d'agglomérations : *pro + duc + tion*. L'aptitude combinatoire de ces types d'unités se limite dans l'ensemble à ce premier niveau d'agglomérations, qui coïncide avec la morphologie (sémantique). Les agglomérations équivalant aux mots variables révèlent une structure stable, mémorisée à long terme par la collectivité. Cette structure implique toujours au moins deux signifiés élémentaires : l'un de valeur catégorielle, l'autre de valeur discriminante. La notion de « morpholème » répond à ce type d'association stable, qui tient lieu de syntagme morphologique maximal.



5.2 Le deuxième niveau d'agglomérations observables

À leur tour, les unités du premier niveau d'agglomérations peuvent s'agglomérer. Les agglomérations résultantes sont ordinairement éphémères et spontanées. Elles ne sont pas mémorisées à long terme par la collectivité, contrairement aux agglomérations de premier niveau. Ce second niveau d'agglomérations coïncide avec la syntaxe, qui se démarque ainsi de la morphologie.

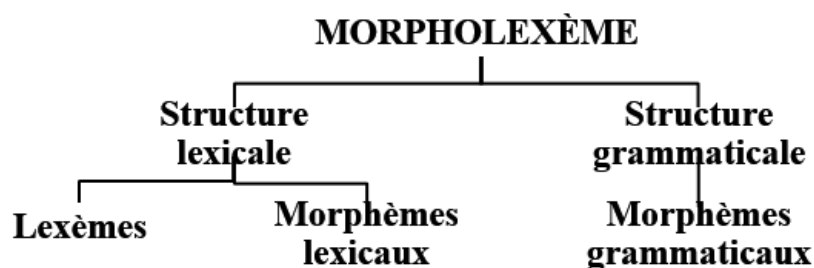


5.3 Le morpholexème

5.3.1 Définition

Les signifiés élémentaires peuvent s'associer pour former un complexe sémantique stable, dont le « morpholexème », qui se définit comme l'association d'une structure sémantique grammaticale, de valeur catégorielle, et d'une structure sémantique lexicale, de valeur spécifique. Cette définition se fonde sur le fait que le morpholexème appartient toujours à une catégorie d'unités de même nature et qu'il se distingue toujours de toutes les autres unités de sa catégorie. La valeur du morpholexème tient donc, sur le plan lexical et sur le plan grammatical, de la valeur des signifiés élémentaires qui le constituent et de la valeur des relations morphologiques qui les associent. C'est pourquoi le morpholexème équivaut avec certitude à au moins la grande majorité des mots variables, pour lesquels la tradition grammaticale reconnaît une morphologie grammaticale, (nom, verbe, pronom, déterminant et adjectif). Le morpholexème implique donc sans exception un complexe sémantique. Par exemple, le nom *chien*, d'apparence simple à cause de la sémiologie, implique un genre et un nombre non marqués, ce qui constitue une unité complexe sémantique stable emmagasinée par la mémoire collective.

5.3.2 La structure du morpholexème



5.3.2.1 La valeur lexicale

Certains constituants du morpholexème appartiennent à un paradigme facultatif à une catégorie de morpholexème. Ce type d'unité tend vers ce qu'on conçoit comme lexical. Par exemple, chacun des signifiés lexicaux qui structurent les noms caractérisant le domaine des couleurs manifeste une valeur particulière positive et discriminante : *bleu, jaune, rouge*, etc. Ces valeurs s'excluent mutuellement. Cette exclusion mutuelle s'étend à l'ensemble des noms : *bleu, eau, table, chat*. Cela vaut pareillement pour toute autre catégorie de morpholexèmes. Par exemple, l'adjectif *chaud* s'oppose entre autres à *froid, haut* et *grand*, de même que le verbe, qui n'est pas *parle*, ni *danse, ni mange*, mais *marche*. Si ces séries de morpholexèmes appartiennent

respectivement à la classe du nom, de l'adjectif et du verbe, la valeur lexicale caractérise le membre de la catégorie choisie. Ainsi, les noms *table* et *pêche*, comme tous les autres noms, diffèrent de valeur fondamentale et représentent des réalités différentes dans l'usage, à cause de la valeur positive conférée par cette valeur lexicale, qui les discrimine.

Le lexème et le morphème lexical

Le signifié lexical d'un morpholexème peut être simple, comme celui du mot *mur*, ou complexe, dans les morpholexèmes qui correspondent aux dérivés comme *tabl/ette* ou *mur/aille* et aux mots composés comme *garde-fou*, *porte-avion* ou *casse-nois/ette*.

Le lexème

Le lexème se lie normalement à un autre signifié élémentaire; en principe, il n'apparaît pas seul en syntaxe. Il se traduit par ce qu'on désigne traditionnellement sur le plan du signe comme la racine ou le radical, hormis le fait que le terme « lexème » désigne le signifié rattaché à ce signe. Ce signifié exprime une valeur plutôt concrète comparativement aux autres types de signifiés élémentaires. Il tend à discerner une petite portion d'univers d'expérience, de sorte qu'il tend à évoquer des références précises. Un nombre illimité de lexèmes peuvent être produits pour conceptualiser l'expérience du monde; aussi les lexèmes appartiennent-ils à une série ouverte de substitutions, comme la comparaison des morpholexèmes le manifeste : *Tablette/marchette/couchette/lavette/douillette/etc.*

Le morphème lexical

Un morphème est « lexical » lorsqu'il provient d'un paradigme facultatif à la structuration d'un morpholexème. En outre, ce type de notion ajoute à la valeur lexicale et peut former divers types de morpholexèmes, comme un verbe, un nom ou un adjectif dans le cas du préfixe "pré-" : *prédire/prédiction/prévisible*. Sa valeur est généralement plus abstraite que celle du lexème et il fait partie d'une série limitée de radicaux sémantiques. Un morphème lexical peut servir comme seul constituant lexical à un morpholexème, comme le montrent les pronoms numéraux (*un*, *deux*, *trois*.) et les démonstratifs (*ce*, *cette*, *ces*).

La combinatoire des signifiés lexicaux

Comme ont tendance à le conclure les descriptions scientifiques, les signifiés lexicaux restreignent leur combinatoire au cadre du morpholexème et ne peuvent intervenir directement en syntaxe. Cela vaut habituellement pour les morphèmes marqués par les suffixes (*noisette*), qui ne se combinent normalement pas en syntaxe avec un mot, comme peut le faire entre autres le morpholexème *petit*. Une bonne partie des morphèmes lexicaux qui correspondent à des préfixes possèdent cette même restriction combinatoire : *anormal*, *comporter*, *redire*. Cela vaut aussi pour des lexèmes et des complexes lexicaux associés de manière stable à un constituant grammatical de manière à former un morpholexème : « *pro* »/« *duc* »/« *tion* »/« féminin »/« singulier ».

5.3.2.2 La valeur grammaticale

Les morphèmes grammaticaux relèvent d'un paradigme qui manifeste différents aspects d'une même représentation (genre, nombre, etc.). Les morphèmes grammaticaux, comme les morphèmes lexicaux, diffèrent des lexèmes en ce qu'ils commutent en série fermée et manifestent une valeur plus abstraite et plus générale. Toutefois, ils se distinguent de tout signifié lexical en ce que l'emploi d'un signifié d'un paradigme grammatical est obligatoire pour la formation d'un morpholexème.

La structure grammaticale d'un morpholexème comprend au minimum un signifié grammatical et au maximum un complexe unique et typique de signifiés grammaticaux élémentaires. Par exemple, le nom possède toujours un complexe grammatical constitué d'au moins

un morphème de genre et un morphème de nombre. Ces morphèmes font donc partie de la morphologie grammaticale du nom.

Signifié élémentaire	Lexème	Morphème lexical	Morphème grammatical
de valeur abstraite (éloignée de l'expérience)		x	x
de valeur générale		x	x
qui provient d'un paradigme obligatoire à la constitution d'une catégorie de <u>morpholexème</u>			x
qui appartient à une série ouverte de substitutions	x		
dont la combinatoire est généralement limitée à la morphologie	x	x	x

5.3.3 La combinatoire des éléments de composition du morpholexème

Vu que le particulier discrimine le général, la détermination du grammatical par le lexical assure la cohésion du morpholexème.



Tout morpholexème manifeste une structure composée de signifiés lexicaux et de signifiés grammaticaux. Par exemple, on reconnaît dans le nom *tablette* un lexème marqué par "*tabl-*", un morphème lexical (« *-ette* »), un morphème grammatical de féminin et un morphème grammatical de singulier. Toutefois, le genre et le nombre se disent non moins que les signifiés lexicaux de l'entité dont il est question, de sorte qu'il manque un constituant à cette structure, soit un support fondamental de détermination. En effet, ce morpholexème associe ces déterminations à la représentation de ce à quoi elles s'appliquent ou de ce dont elles se disent, c'est-à-dire le support prédicatif.

5.4 Le syntagme syntaxique

Le syntagme syntaxique est une unité ordinairement éphémère, qui résulte de l'association spontanée en discours d'une série de morpholexèmes et de structures lexicales autonomes⁴ qui remplissent une fonction dans une phrase. Contrairement à ceux du syntagme morphologique, les constituants du syntagme syntaxique interviennent directement en syntaxe. Comme le syntagme morphologique, le syntagme syntaxique peut remplir une fonction en syntaxe et impliquer plusieurs complexes lexicaux. Par contre, seul le syntagme syntaxique peut comprendre plus d'un complexe grammatical.

Unité	Morpholexème	Syntagme syntaxique
dont les constituants peuvent normalement remplir une fonction syntaxique		x
dont les constituants sont généralement associés en permanence par la communauté linguistique	x	
qui ne comprend qu'un seul complexe grammatical	x	
qui peut comporter plusieurs complexes lexicaux	x	x
qui peut remplir une fonction syntaxique	x	x

⁴ Le choix de ce terme se justifie par la prise en compte du fait que ces unités impliquent la plupart du temps une combinaison permanente de signifiés élémentaires emmagasinée dans la mémoire collective, pour laquelle il n'est pas encore possible à ce stade de reconnaître une association à une structure grammaticale. Ces unités devraient faire l'objet d'un examen ultérieur.

5.5 Exemple d'analyse morpholexématique : le mot simple

Dans l'ensemble du lexique, le mot est rarement composé d'un seul élément sémantique, comme le prêtent à croire les apparences de la sémiologie. Avancer que les classes de mots variables puissent être constituées d'un seul élément est insoutenable. Ainsi, l'épithète « simple qui désigne certains de ces mots paraît inappropriée. Par exemple, le nom possède toujours un genre et un nombre, et ce, même si ces constituants grammaticaux ne sont pas toujours marqués par un signe positif. C'est le cas du masculin singulier : « *-chien-* » + « genre masculin » + « nombre singulier » + « support prédicatif ». Le radical "*-chien-*" ne s'assimile donc pas techniquement au mot *chien* : malgré les apparences, il n'est pas le signe de la même chose que le mot *chien*, porteur d'un complexe sémantique alliant un signifié lexical à un complexe grammatical. Les notions lexicales du morpholexème s'associent toujours aux notions grammaticales pour faire du mot le signe d'un signifié qui allie particularité et généralité. Ceci démontre que le mot formé d'un seul radical ne se réduit pas à ce radical. Prétendre le contraire revient à confondre le signifié du mot avec l'un des constituants de ce mot.

5.6 Le mot composé et le syntagme syntaxique

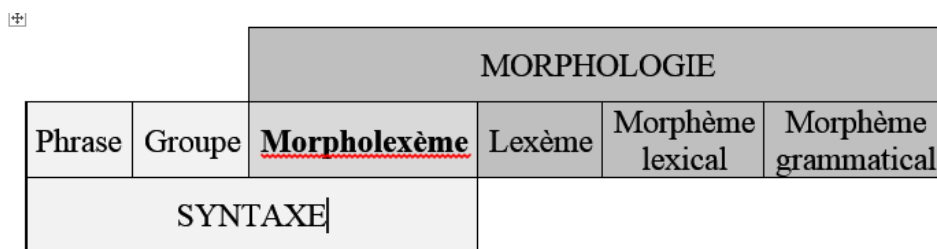
L'analyse des lexèmes codifiés par les radicaux assimilés à des mots à cause de leur similitude sémiologique cause une double confusion dans l'analyse du « composé » : celle entre le mot, ses constituants et le syntagme syntaxique. On identifie à tort comme des mots les constituants de mots tels que *casse-noix*, parce que *-casse-* et *-noix-* représentent deux lexèmes homonymes des mots *casse* et *noix*. En l'occurrence, le mot se confond avec le syntagme syntaxique.

En fait, une unité comme *casse-noix* concorde clairement avec un morpholexème, car elle ne comporte que les signifiés grammaticaux du nom. Elle ne comporte pas ceux du verbe et du nom, qu'on retrouve par ailleurs dans le syntagme syntaxique *casse une noix* dans *Il casse une noix*. Aucun des constituants de ce morpholexème ne recèle de morphologie grammaticale en propre. Aucun ne peut conséquemment remplir de fonction syntaxique, ce que confirme l'impossibilité de conjuguer en ce cas le constituant *-casse-* : *Je [*casserais-noisette]*. En outre, les constituants sont joints en permanence par la collectivité linguistique.

Conclusion

Le concept scientifique de morpholexème offre des perspectives intéressantes en matière de résolution des problèmes de description causés par l'usage du concept commun de mot pour théoriser sur le langage, particulièrement dans le cas des mots variables, qui présentent incontestablement un signifié lexical associé à un signifié grammatical par la marque de l'unité graphique.

Défini en tant qu'association stable d'une structure lexicale et d'une structure grammaticale, le concept scientifique de morpholexème rend efficacement compte des réalités que couvre la notion commune de mot variable. En corollaire, ce concept fournit une base plus solide que la conception commune « mot » pour résoudre les difficultés de délimitation des divers types d'unités significatives (constituant de mot, mot, syntagme, phrase). En tant que syntagme morphologique maximal et qu'unité syntaxique minimale, il se situe à la charnière de la morphologie et de la syntaxe : l'aptitude combinatoire des signifiés élémentaires se limite au cadre du morpholexème, tandis que la combinaison des unités syntaxiques en est exclue.



La structure du morpholexème fait donc de cette unité une balise stable pour démarquer clairement la morphologie de la syntaxe. Il reste à examiner par une étude subséquente s'il est possible d'étendre l'application de la notion de morpholexème aux mots invariables, sans sémiologie positive marquant la présence de signifiés grammaticaux.

Bibliographie

- GUILLAUME, Gustave. Dans « Base de données Gustave Guillaume ». 2015. page consultée le 10 septembre. <http://nlip.pcu.ac.kr/gustave/>.
- OUELLET, Jacques. 2014. *Sémantique conceptuelle du français. Grammaire et lexicologie*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- PARENT, François. 2015. « La définition du terme « mot » en grammaire française contemporaine : une approche par la sémantique lexico-grammaticale ». Thèse de doctorat, Université Laval.
- PERGNIER, Maurice. 1986. *Le mot*. Paris : Presses universitaires de France.
- SAUSSURE (de), Ferdinand. 1975. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.